

CONTRAT DE SERVICE POUR LE SECTEUR DE LA RÉCRÉOLOGIE

Insérer le sujet **ENTRE:** <u>ET:</u> SEC Station est Harmonie de Lachine Inc. 4800 A Contrecoeur 800 rue Sherbrooke, local 214 Montréal (Québec) H1K 0K9 Lachine (Québec) H8S 1H2 (ci- après appelée la « Résidence » (ci- après appelé le « Fournisseur ») Suite aux ententes convenues entre elles, les parties conviennent de ce qui suit : **DESCRIPTION DES SERVICES:** (Signaler ce en quoi consiste le contrat...Ex : donner une formation, un atelier sur...etc.) Concert de l'Harmonie de Lachine pour la clientèle. 2.0 MODALITÉS D'ENGAGEMENT La résidence retient les services du fournisseur sur une base contractuelle couvrant une période de (indiquer le temps et la fréquence) : Temps : un jour fréquence : 1 heure ENDROIT OÙ SE DÉROULERA L'ACTIVITÉ 2.1 **HORAIRE** 2.2. Date:3 décembre 2017 SEC Station est 4800 A Contrecoeur Heures: 19 h à 20 h Montréal (Québec) H1K 0K9

3.0 COÛT DES SERVICES (avant taxes) : 300

3.1 **FACTURATION**

Le fournisseur devra fournir à la résidence une facture détaillée en indiquant ses numéros de taxes (TPS/TVQ) (selon la déclaration signée au verso)

Informations relatives au paiement de la facture :

Le paiement de la facture se fait par chèque adressé à Harmonie de Lachine.

4.0 **RÉSILIATION**

La résidence se réserve le droit de résilier le présent contrat sur préavis écrit de 30 jours ou en cas d'urgence ou force majeure sur préavis de 24h (gastro, grippe, etc.) Le fournisseur n'aura droit à aucun dédommagement découlant d'une telle résiliation.

En signant le présent contrat, le fournisseur s'engage à en respecter toutes les conditions et reconnaît que rien dans le présent contrat ne peut créer de lien d'emploi avec la résidence.

SIGNATURES 5.0

SEC Station Est	Harmonie de Lachine Inc.
	Nom du fournisseur
	Mélany Pariseau (directrice, relations publique)
Responsable Loisirs	Représentant du fournisseur
	20 août 2017
Date	Date

Veuillez retourner une copie signée du contrat au plus tard le :

Section réservée au responsable loisir AIDE-MÉMOIRE
Le code d'éthique de la résidence a-t-il été remis ? (Intranet/ « votre résidence » /Exploitation/Guides et Règlements)
Le formulaire d'antécédents judiciaires a-t-il été signé ? (Intranet/ PUBLIC Toutes les résidences /Légal)

DÉCLARATION DE PETIT FOURNISSEUR

Déclaration de petit fournisseur aux fins de la TPS et de la TVQ		
Particulier		
Je, domicilié au,		
déclare vendre des fournitures taxables pour un montant ne dépassant pas 30 000 \$ au cours des quatre derniers trimestres civils. Par conséquent, je déclare être considéré comme un petit fournisseur et je ne suis pas inscrit aux fichiers de la TPS et de la TVQ.		
Par ma déclaration, je dégage de toutes réclamations éventuelles de taxes ma Cliente.		
Cliente ().		
Signature : Date :		
Déclaration de petit fournisseur aux fins de la TPS et de la TVQ		
Société		
Je <u>Mélany Pariseau</u> représentant de la société (<u>Harmonie de Lachine</u>),		
déclare que la société vend des fournitures taxables pour un montant ne dépassant pas 30 000 \$ au cours des quatre derniers trimestres civils. Par conséquent, je déclare que la société est considérée comme un petit fournisseur et n'est pas inscrite aux fichiers de la TPS et de la TVQ.		
Par ma déclaration, la société dégage de toutes réclamations éventuelles de taxes sa Cliente.		

Signature : _____ Date : 20 août 2017

Source : Fédération Québécoise du Loisir en Institution.

Cliente (SEC Station est).